

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de F. BEN HADDOU, Conseillère communale, relative aux parcelles multiconfessionnelles du cimetière d'Anderlecht

F. BEN HADDOU donne lecture du texte suivant :

F. BEN HADDOU geeft lezing van de volgende tekst:

Monsieur l'Échevin,

Je souhaite revenir sur un dossier qui dure depuis de nombreuses années : celui des parcelles multiconfessionnelles du cimetière communal d'Anderlecht.

Le 28 mai 2020, j'avais déjà interpellé le Collège à ce sujet. À l'époque, la situation était déjà préoccupante : seulement 8 inhumations sur environ 400 parcelles depuis l'ouverture en 2006.

Un article de presse paru la même année évoquait d'ailleurs clairement un « échec du cimetière musulman d'Anderlecht ». Plusieurs éléments y étaient déjà soulignés :

- la question de la qualité, voire de la « virginité », de la terre, indispensable au respect de certains rites funéraires musulmans ;
- la nécessité de vérifier cette qualité ainsi que l'orientation des parcelles ;
- la possibilité d'engager une discussion avec « l'Exécutif des Musulmans de Belgique » pour clarifier ces points.

Lors du Conseil communal de l'époque, l'échevine avait indiqué qu'une réunion avec l'Exécutif des musulmans devait être organisée et qu'une réflexion était en cours concernant une éventuelle adhésion à l'intercommunale d'inhumation d'Evere. La commune a effectivement adhéré à cette intercommunale, mais depuis, le cimetière est quasiment saturé et, d'ici peu, il n'y aura plus de parcelles disponibles à Evere. D'où l'urgence, plus que jamais, pour notre commune de prendre ses responsabilités vis-à-vis de ses habitants de confession musulmane.

Pourtant, près de cinq ans plus tard, la situation reste inchangée.

Lors du dernier Conseil communal du 5 mars, notre collègue Bekay CHIH est revenu sur ce dossier. Les chiffres communiqués sont très parlants :

- première pelouse : 291 emplacements, pouvant accueillir jusqu'à trois niveaux de corps, soit 873 places, dont seulement 15 utilisées ;
- seconde pelouse : 293 emplacements, soit 879 places, dont une seule utilisée.

Au total, cela représente plus de 1 700 places théoriquement disponibles, mais quasiment aucune n'est occupée. Près de vingt ans après leur création, ces parcelles restent donc inutilisables.

Pendant ce temps, de nombreuses familles anderlechtoises continuent d'enterrer leurs proches ailleurs.

La conclusion qu'on peut faire est la suivante : si ces parcelles existent mais ne sont pas utilisées, c'est qu'il y a un problème. Et ce problème est connu depuis plusieurs années.

Dès lors, je souhaite vous poser les questions suivantes :

1. Quelles démarches concrètes ont été entreprises depuis 2020 pour résoudre le problème d'utilisation de ces parcelles ?
2. La réunion annoncée avec « l'Exécutif des Musulmans de Belgique » a-t-elle bien eu lieu ? Si oui, à quelle date et quelles conclusions en ont été tirées ? Si non, pourquoi n'a-t-elle jamais été organisée ?
3. Une vérification de la qualité de la terre a-t-elle été réalisée depuis 2020 ? Si oui, quels en sont les résultats ?
4. La commune a-t-elle consulté des représentants religieux ou des associations musulmanes afin de s'assurer que les parcelles respectent bien les rites funéraires ?
5. Des aménagements ou des travaux sont-ils prévus en urgence pour rendre ces parcelles réellement utilisables ?
6. Quel calendrier concret le Collège peut-il communiquer pour que ces parcelles deviennent enfin accessibles aux citoyens anderlechtois ?

B. CHIH :

Je tiens à remercier notre collègue Madame BEN HADDOU qui a effectué cette interpellation et c'est un dossier qui lui tient effectivement à cœur parce que j'avais pu voir, en regardant les archives, que même en 2020, elle avait déjà interpellé le Collège par rapport à cette situation. Et donc effectivement, lors du précédent Conseil communal, j'avais déjà attiré l'attention du Collège sur l'urgence de la situation. Aujourd'hui, le cimetière multiconfessionnel d'Evere, est au bord de la saturation et pourtant à Anderlecht, nous disposons d'un cimetière multiconfessionnel avec des centaines, voire, comme vous l'avez dit Monsieur l'Echevin de billets de place disponibles, mais qui ne sont pas utilisées. Pourquoi ? Parce que, comme nous l'avons annoncé, les parcelles ne semblent pas correspondre aux exigences de certains rites religieux.

Et en tant que responsables politiques, nous devons faire preuve de pragmatisme et agir dans l'intérêt collectif. Aujourd'hui, la réalité simple, nous avons un cimetière, mais il est vide. Tant que la Commune n'entreprendra pas des démarches nécessaires, le cimetière continuera à ne pas être utilisé.

J'espère sincèrement que des contacts seront pris prochainement avec les différentes autorités culturelles afin de trouver des solutions pragmatiques, concrètes et rapides. Et enfin, juste une petite réflexion un peu plus large. Suite à la dernière interpellation, suite à certains articles de presse, on a pu voir qu'il y avait un petit torrent d'insultes qui ont suivi, beaucoup de commentaires assez dérangeants en la matière. Une petite réflexion qui m'est parvenue, je me souviens qu'à l'époque, il y avait beaucoup de citoyens, notamment de confession musulmane qui enterraient leurs proches dans leur pays « d'origine », à l'époque, on leur disait, vous n'êtes pas Belges, vous ne vous sentez pas Belges, vous voulez vous faire enterrer dans votre pays natal. Je ne dis pas que c'est le Collège, je dis d'une manière plus largement, ce sont certains citoyens ou certains partis politiques qui pensaient cela.

Aujourd'hui, certains citoyens souhaitent se faire enterrer en Belgique et sollicitent les autorités publiques pour pouvoir atteindre cet objectif. Et là on voit à travers ces commentaires, qu'on se retrouve à situation où on leur dit, arrêtez de nous casser la tête, allez vous faire enterrer ailleurs, dans votre pays natal.

Par cette intervention, je voulais juste dénoter que pour certains, quoi qu'on fasse, on sera toujours systématiquement stigmatisés, remis sur le côté. Je vous remercie.

Monsieur l'échevin VANDYCK :

Je vous remercie pour votre interpellation qui porte sur un sujet important pour de nombreuses familles Anderlechtoises. La situation que vous décrivez est réelle, mais elle ne date pas d'hier et surtout, elle ne peut pas être réduite à une absence d'action récente. Nous sommes face à un dossier qui trouve son origine dans les choix de conception opérés au début des années 2000. Dans un contexte de concertation avec différents acteurs, notamment religieux. Des réunions ont été organisées par le prédécesseur avec l'intercommunale d'inhumation en 2022 et 2023 afin d'examiner différentes pistes de gestion et de réorganisation des parcelles.

En parallèle, le service « Cimetière » a produit plusieurs analyses approfondies, à différents moments, pour étudier les options possibles, modification du règlement, adaptation des concessions, réaménagement du site ou transfert de gestion. Mais au final, rien de concret n'a été fait.

Il est important de rappeler que les choix initiaux relatifs à l'aménagement de ces parcelles ont été posés dans un cadre de concertation avec des représentants du culte

musulman. Nous ne partons donc pas d'une absence de dialogue, mais d'un cadre qui a évolué avec le temps.

Concernant la question de la qualité de la terre, il est important d'apporter une clarification. La question de la terre vierge ne constitue pas un élément découvert récemment. Elle découle de choix qui ont été posés lors de la conception des parcelles multiconfessionnelles, à une époque où un travail de concertation avait été mené avec différents représentants du culte musulman. Autrement dit, les caractéristiques actuelles du terrain sont la conséquence d'un cadre défini en amont et connu des parties impliquées au moment de la mise en place du projet, à savoir début des années 2000.

Cela étant dit, nous constatons aujourd'hui que les attentes ont évolué et c'est précisément ce décalage entre la conception initiale et les besoins actuels qui justifient la réflexion en cours sur des solutions alternatives. S'agissant du respect des rites, l'orientation des tombes, aujourd'hui sur ces parcelles, vers La Mecque a été définie dès 2005 avec l'intervention d'un imam. Ce qui garantit un respect fondamental des prescriptions religieuses. Les cérémonies quant à elles sont les laissées à l'initiative des familles, dans le respect des règles de sécurité applicables à tous.

Aujourd'hui, c'est l'heure des solutions pour de nombreux habitants qui payent des impôts. Je ne disconviens pas de ce que vous venez de dire. Un réaménagement complet de la pelouse 51 afin de répondre pleinement à certaines exigences comme celles de la terre vierge représenterait un coût de plus de 600.000€. J'ai demandé l'année passée en réalité à mes services de déjà faire une première analyse et elle a été évaluée à 600.000€. Il faut savoir que la terre a été préparée sur base du début des années 2000 et il y a tout un travail qui a été fait avec des encadrements, si je puis dire, en béton. Et donc aujourd'hui, mettre ce terrain à neuf veut dire détruire tous les investissements qui ont déjà été faits à l'époque qui n'ont pas été exploités. Sans compter les contraintes techniques importantes, la présence de concessions déjà existantes, ce type d'intervention ne peut pas être envisagé comme bon gestionnaire communal.

Je tiens également à souligner que certaines familles procèdent aujourd'hui à des inhumations sur ces parcelles sans difficultés particulières, ce qui montre que la situation n'est pas uniforme et doit être appréhendée avec nuance. Il y a quelques semaines, j'ai passé une journée complète sur le terrain avec la direction du cimetière afin d'analyser en profondeur le fonctionnement global du site. À l'issue de ce travail, j'ai proposé au service d'explorer une alternative plus pertinente et plus durable, le développement de nouvelles pelouses multiconfessionnelles mieux adaptées aux besoins actuels.

Ce projet est en cours d'analyse avec une perspective réaliste d'inscription budgétaire en 2027 et une mise en œuvre envisagée en 2028. Vous serez invité à une visite du

cimetière, après modification budgétaire et ce sera une belle annonce pour nous tous. Il faut savoir que notre commune est dans un piteux état et qu'il n'y a pas que des cadavres dans le cimetière, mais aussi dans les placards. Et je félicite le personnel communal de ne pas s'être enfui. Il faut savoir que en un an, au-delà de la vision politique, on vient avec des idées, mais après l'Administration doit les exécuter.

En arrivant sur le cimetière, il y avait non-respect du parking, le personnel communal qui utilisait le cimetière comme un parking privé. Des arbres qui tombaient sur les tombes, mauvaise gestion avec les espaces verts, mauvaise coordination. Des bâtiments qui malheureusement n'étaient pas suffisamment entretenus avec des machines qui rouillaient, des machines abandonnées depuis dix ans. Il a fallu faire les dossiers BOS (programme interne) pour pouvoir les faire sortir du patrimoine communal et j'en passe. Un parc arboré qui n'était pas terminé.

Donc la réorganisation complète et je pourrais encore vous dire une centaine de points, que nous avons mis en place qui ont dû être travaillés pendant un an sur le service, donc en termes opérationnel aujourd'hui, on a un cimetière qui commence à être sur les rails. Et c'est pour ça que je serais vraiment très fier d'aller le visiter avec vous et de vous raconter les 10.000 anecdotes avec les bâtiments qui sont remplis d'amiante, qu'on a désaffectés avec des vols qui ont encore eu lieu, sur lesquels on a dû agir, avec des tombes qui dataient de l'époque où le cimetière était à côté de l'Église de Saint Guidon, qui a été déplacé au parc Forestier, du parc Forestier qui a été transformé en parc, et que donc on a ramené dans ce nouveau cimetière.

Donc il y a eu un travail de fond énorme qui a été effectué, pour vous donner un ordre d'idée, on se plaignait de ne pas avoir de hangar et quand je suis allé sur le site, on a découvert que les hangars servaient depuis dix ans à stocker nos chalets de Noël qu'on n'avait plus vu depuis lors. Donc pour vous donner un ordre d'idée de la gestion catastrophique qui était faite de ce cimetière. Et c'est grâce à cela que je vous annonce que demain, vendredi, nous irons avec l'équipe du cimetière à Evere pour participer au rite et former nos agents aux futures cérémonies, parce qu'il faut savoir que ce n'est pas qu'une question de terre, il y aurait aussi une manière de gérer les rites et donc aujourd'hui la priorité politique avec tout ce qui a déjà été fait en 2025, et je peux vous dire que c'est un travail de fond terrible. Aujourd'hui, on va partir du principe que on va apprendre les rites et permettre donc d'offrir ces cérémonies dans un contexte où les terres seront prêtes pour, normalement, je l'espère, 2027.

F. BEN HADDOU :

Vous êtes en train de nous parler de votre guéguerre interne mais franchement, je m'en fous complètement. Ce que je vous pose comme question, c'est qu'est-ce qui a été fait

depuis 2006 ? Jusqu'à actuellement, rien du tout. Et en plus, vous donnez un chiffre, 600.000€, d'investissement, et pour vous, c'est immense. Vous imaginez paroles, vos actes ? Ce que vous êtes en train de dire ? Que 600.000€ pour les habitants de confession musulmane, c'est énorme pour vous. Vous auriez dû le faire, il y a très longtemps.

Le cimetière multiconfessionnel a été inauguré en 2006 et votre groupe y a participé. La seule chose pour laquelle je suis heureuse aujourd'hui, c'est que vous allez enfin vous réveiller et que les choses vont être faites. Mais on reviendra pour voir si la situation s'est améliorée.